

**UNIVALOM**

Siège:  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : .....38  
En exercice : .....24  
Présents : .....14  
Votants : .....15  
Procuration..... 1  
Date de la convocation :  
24 Juin 2016

SEANCE du 5 Juillet 2016

**Délibération 2016-16**

**OBJET : Délibération modificative de la Délibération 2016-09 Tableau des effectifs**

- Original  
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE SEIZE le 5 Juillet à 15h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Éric MELE,, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Claudine MAURY, Evelyne FISCH, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

***Membres suppléants :***

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

**Procurations :**

Guilaine DEBRAS représentée par Claudine MAURY

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Michel VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des

Accusé de réception en préfecture  
006-250602133-20160705-2016-16-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2016  
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par une délibération n°2016-09 en date du 12 avril 2016 le Comité Syndical a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat avec la création d'un poste d'ingénieur principal.

Par un courrier en date du 20 juin 2016, les services du contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture de Grasse ont fait des observations concernant cette création de poste aux motifs que :

- 1°) Ce recrutement n'est pas justifié en terme de besoins nouveaux,
- 2°) Les crédits disponibles nécessaires au financement du poste n'ont pas été votés dans ladite délibération,
- 3°) Il appartient à UNIVALOM de démontrer qu'il est assimilable à une Commune de plus de 2 000 habitants et en conséquence qu'il peut créer un poste d'ingénieur principal.

Monsieur le Sous-Préfet demande au Syndicat de bien vouloir compléter la délibération susnommée par une nouvelle délibération.

**S'agissant de besoins nouveaux ;** par Arrêtés préfectoraux en dates des 23 juillet et 5 septembre 2014, entérinant les nouveaux statuts d'UNIVALOM, les Communautés d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL) – pour le territoire des Communes de Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer – et du Pays de Grasse (CAPG) – pour le territoire de Mouans-Sartoux – sont devenues membres de notre Syndicat. Ces statuts ont également créé une nouvelle compétence, optionnelle à la carte, de gestion des déchèteries qui a débuté pour notre Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> août 2014. Ainsi, cette nouvelle compétence a entraîné le transfert ou le recrutement de 16 agents, faisant passer les effectifs du Syndicat de 14 à 30 agents.

La gestion des 4 déchèteries, sites à risques classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), situées sur le périmètre des 2 Communautés d'Agglomération précitées a en conséquence été intégrée dans l'organisation des services d'UNIVALOM. C'est donc une nouvelle activité qui a été confiée à Marion KOBER au sein d'un service technique « Transport et Traitement » dont les effectifs sont passés de 6 agents en 2014 à 21 agents en 2015. Cet agent gère également depuis ce transfert un important programme de travaux nécessaires à la mise aux normes et au bon fonctionnement des déchèteries transférées, outre sa participation substantielle à la gestion d'un budget annuel récurrent d'environ 21 M€ (dont 19,4 M€ au compte 6041 - Traitement - et 2 M€ au compte 6043 - Transport -).

**S'agissant des crédits ;** le compte 64 - Charges de personnel - comporte les crédits suffisants permettant de pourvoir à la création de ce poste sur le BP 2016.

#### **S'agissant de la strate du Syndicat ;**

Considérant que le Syndicat est compétent, pour l'ensemble de ses membres, pour les études, la réalisation et la gestion en matière de traitement des déchets, pour les centres de tri, les quais de transfert, le transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement ainsi que les équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, UNIVALOM est également compétent, de façon optionnelle et sur demande d'un ou plusieurs de ses membres, en matière de gestion des déchèteries.

Considérant qu'UNIVALOM gère 6 sites industriels classés ICPE dont 4 déchèteries, un quai de transfert et, au travers d'un important Contrat de Partenariat Public Privé, signé en 2006 pour une durée de 20 ans avec un montant global géré de 240 M€, une Unité de Valorisation Energétique, d'une capacité annuelle autorisée de traitement de 160 000 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles. Cette installation est devenue particulièrement importante dans le Département des Alpes-Maritimes, et notamment depuis la fermeture de la Glacière en 2009, puisqu'elle permet de ne pas exporter d'Ordures Ménagères résiduelles dans les Bouches-du-Rhône et de traiter dans le département ces déchets en provenance des territoires des 29 Communes situées dans le périmètre d'UNIVALOM. Elle permet en outre au Syndicat, dans le cadre de la solidarité départementale, d'accueillir des déchets d'autres Collectivités des Alpes-Maritimes (20 000 tonnes en 2015).

Considérant qu'UNIVALOM dispose en 2016 d'un budget de 33,8 M€ de fonctionnement, de 10,4 M€ d'investissement et couvre une population de 272 466 habitants situés sur les territoires des 3 Communautés d'Agglomération membres du Syndicat ; les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA), des Pays de Lérins (CAPL) et du Pays de Grasse (CAPG).

Considérant que le Syndicat comporte dans ses effectifs 30 agents à temps plein dont 3 agents de catégories A, 3 agents de catégories B et 24 agents de catégories C et qu'il fait appel de surcroît, compte-tenu de la spécificité et de la technicité particulière des opérations dont il a la charge, à des sachants, chargés de mission et experts, exerçant un contrôle régulier sur le fonctionnement de cette structure sensible.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **DE PRENDRE ACTE** des besoins nouveaux du Syndicat pour organiser la gestion de la compétence optionnelle à la carte de gestion des déchèteries et en particulier pour la création d'un poste d'Ingénieur principal,
- **DE DECIDER** compte tenu des compétences, de l'importance de son budget de fonctionnement et du nombre ainsi que de la qualification des agents à encadrer, qu'UNIVALOM est assimilable à une Commune d'une strate comprise entre 10 000 et 20 000 habitants.

**Oui cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A l'unanimité,**

- **PREND ACTE** des besoins nouveaux du Syndicat pour organiser la gestion de la compétence optionnelle à la carte de gestion des déchèteries et en particulier pour la création d'un poste d'Ingénieur principal,
- **DECIDE**, compte tenu des compétences, de l'importance de son budget de fonctionnement et du nombre ainsi que de la qualification des agents à encadrer, qu'UNIVALOM est assimilable à une Commune d'une strate comprise entre 10 000 et 20 000 habitants.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente  
  
Josette BALDEN

